

EMPLOIS SPÉCIFIQUES RELEVANT D'UN PRÉREQUIS (TITRE OU QUALIFICATION PUIS BARÈME)

EMPLOIS	CONDITIONS REQUISES			
	DIPLÔMES OU TITRES PROFESSIONNELS	LISTE D'APTITUDE	ENTRETIEN ET AVIS	AUTRE CONDITION (*)
Direction d'école élémentaire ou maternelle : - hors Réseau REP + - hors décharge totale de direction (Cf. Annexe 4)		liste d'aptitude (en cours de validité)		Compte tenu des contraintes spécifiques, l'exercice sur ce type de poste est incompatible avec l'attribution d'un temps partiel. Les titulaires d'un poste de direction obtenant un temps partiel seront réaffectés à titre provisoire sur tout type de poste prioritairement dans la circonscription pour la durée du temps partiel obtenu.
Poste en UPEAA (élèves allophones nouvellement arrivés)	Certification complémentaire FLS			Les enseignants nommés sur poste de UPEAA peuvent être amenés à exercer provisoirement à temps plein ou à temps partiel sur une autre école de la circonscription, voire d'une circonscription proche.
RASED	Tous diplômes spécialisés C.A.A.P.S.A.I.S. ou C.A.P.A. - S.H. ou CAPPEI			
Aide relationnelle et aide pédagogique				
Aide relationnelle en C.M.P.P.			IEN ASH 2	Prise de contact indispensable et acceptation de l'organisation de l'unité d'enseignement
Postes enseignants spécialisés itinérants : options D et G (pôle accompagnement spécialisé)			IEN ASH 1	
Enseignant en milieu pénitentiaire		Avis de la commission spécifique (unité pénitentiaire régionale)	IEN ASH 2	Prise de contact indispensable et acceptation de l'organisation de l'unité d'enseignement
Service d'éducation spéciale et de soins à domicile			IEN ASH 2	
Enseignant Référent pour la scolarisation des élèves handicapés ou mission		OUI (commission départementale)		
Enseignants CDOEA			IEN ASH 2	
Enseignant en établissement spécialisé				Prise de contact indispensable et acceptation de l'organisation de l'unité d'enseignement
Enseignant en hôpital			IEN ASH 2	Prise de contact indispensable et acceptation de l'organisation de l'unité d'enseignement
Coordination pédagogique d'unités d'enseignement en établissement spécialisé		OUI (commission départementale)		
Coordonnateur ULIS TFC / TED				
Coordonnateur DPAH			IEN ASH 1	
Coordonnateur APAD			IEN ASH 1	
Enseignant en S.E.G.P.A.				
Enseignant en E.R.E.A.				

La mention "avis" précise que l'avis de la personne indiquée sera pris en compte lors des opérations de mouvement.

Les enseignants nommés sur les postes référents mission CDOEA assurent la préparation des commissions départementales d'orientation vers les enseignements adaptés (SEGPA, EREA)

Référent rattaché à l'école maternelle R. Rolland de GARGES IEN ASH 2

Référent rattaché à l'école élémentaire DESCARTES 1 à JOUY SOUS MONTMORENCY IEN ASH 2

Référent rattaché à l'école élémentaire CHENES à CERGY IEN ASH 2

La nomination sur un emploi dépendant de la M.D.P.H. relève d'un appel à candidature. La personne retenue est fonctionnellement mise à disposition de la M.D.P.H. pour une durée de 3 ans. Elle perd le poste précédemment occupé.

Cette nomination est soumise à un entretien et à un avis conjoints de l'IEN ASH 1 et du chef du pôle évaluation de la MDPH.